

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-11

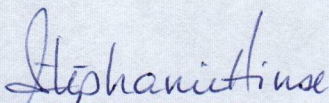
TAXATION 2025

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-11 – Taxation 2025* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet d'établir les taux de taxation et les conditions de perception pour l'année 2025.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 14^e jour de janvier 2025.


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière